

Devenir ambulancier

## Description

Pour devenir ambulancier, il est indispensable d'avoir un DEA ou Diplôme d'État d'Ambulancier. La formation est accessible dès la classe de 3<sup>e</sup> ou dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Pour exercer, l'ambulancier peut envisager plusieurs options :

- Choisir le salariat en intégrant le milieu hospitalier public ou privé ;
- [Devenir auto-entrepreneur en créant une entreprise de service \(SAS...\)](#).
- [Créer une société d'ambulance](#).

L'ambulancier est chargé du transport des patients jusqu'à l'hôpital. Il travaille étroitement avec les autres professionnels de la santé, notamment les médecins urgentistes.

[Créer ma SELARL en ligne](#)

## Devenir ambulancier : en quoi consiste ce métier ?

L'ambulancier a pour mission de **transporter les patients vers une structure sanitaire** en utilisant un véhicule spécialement équipé. Il intervient dans l'urgence ou sur rendez-vous à la demande des patients, de leur famille ou des médecins.

Pendant tout le trajet, il reste en contact avec les médecins et leur rend compte de l'état de santé du patient. Il peut être amené à intervenir en cas d'urgence et apporter les premiers soins.

## Quelles sont les qualités à posséder pour devenir ambulancier ?

Pour devenir ambulancier, hormis les compétences professionnelles, les qualités personnelles sont primordiales. Ainsi, il doit être un bon conducteur et être efficace, notamment dans ses choix d'itinéraire.

Par ailleurs, il doit être réactif et savoir gérer le stress et l'urgence. Le volet relationnel

est également essentiel pour ce métier. Ainsi, il doit savoir rassurer, être à l'écoute et faire preuve d'une grande courtoisie en toute circonstance.

En outre, ce métier est exigeant physiquement. D'emblée, une bonne condition physique et une grande endurance sont essentielles. Une grande flexibilité est aussi importante, pour ne citer que les horaires de travail qui sont des plus contraignants.

## Quelles sont les tâches réalisées par un ambulancier ?

L'ambulancier est le premier professionnel à prendre le patient en charge. Il doit stabiliser **l'état de santé du patient et le conduire à l'hôpital**. Si nécessaire, il peut intervenir en lui prodiguant des **soins d'urgence adaptés**. Il doit ensuite effectuer certaines démarches administratives pour chaque patient pris en charge (facturation, fiche de suivi médical...).

**Bon à savoir** : il est aussi chargé de maintenir le bon état du véhicule qu'il utilise et d'entretenir l'ensemble du matériel.

## Quel diplôme pour devenir ambulancier ?

Pour exercer, il est obligatoire d'avoir un diplôme d'État d'ambulancier (DEA) délivré par un institut de formation des ambulanciers (IFA). Par ailleurs, il doit également suivre d'autres formations complémentaires telles que l'AFGSU.

### Premiers secours d'urgence (AFGSU) de niveau 1

L'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) de niveau 1 est obtenue après une formation de 12 heures. Celle-ci concerne tout personnel intervenant dans un établissement sanitaire ou médico-social. Il s'agit d'acquérir les compétences pour pouvoir reconnaître une urgence médicale et donner les soins adaptés.

**À noter** : l'AFGSU de niveau 1 a une durée de validité de 4 années.

### Formation d'ambulancier dans un institut spécialisé

Pour obtenir un DEA, il faut suivre une formation dans un institut de formation des ambulanciers (IFA). Pour ce faire, il faut passer un concours qui comprend des

épreuves d'admissibilité et un oral en guise d'admission. La formation est étalée sur 18 semaines qui représentent 630 heures d'enseignements.

**Bon à savoir** : les IFA forment également les auxiliaires ambulanciers.

## Formation complémentaire d'ambulancier SMUR

Pour les ambulanciers qui exercent dans un SMUR, la **formation adaptée à l'emploi** (FAE) est obligatoire. Elle est destinée aux professionnels ayant obtenu un DEA avec une année d'expérience. Cette formation est programmée sur 140 heures avec un volet en entreprise.

**À noter** : la FAE permet d'intégrer un service mobile d'urgence et de réanimation.

## Quelles sont les autres conditions d'accès pour devenir ambulancier ?

En plus d'un DEA, pour accéder au métier, il est nécessaire de remplir certains critères, dont :

- Être âgé de 18 ans ;
- Être titulaire d'un permis B de plus de 3 ans ;
- Obtenir une attestation d'aptitude à la conduite d'ambulance délivrée par la préfecture ;
- Avoir un certificat médical de vaccination ;
- Se faire délivrer un certificat médical de non-contre-indications au métier d'ambulancier.

## Comment créer et ouvrir une société d'ambulance ?

Pour créer et [ouvrir une société d'ambulance](#), comme pour toute [création d'entreprise individuelle](#), quelques démarches sont nécessaires. Par ailleurs, s'agissant d'une profession réglementée, certains préalables sont incontournables, notamment :

- Obtenir un agrément de l'ARS ;
- Avoir au moins deux véhicules de transport sanitaire ;
- Disposer d'une autorisation de mise en service des véhicules, etc.

## Étude de marché

L'étude de marché est un point-clé de tout projet d'entreprise. Elle consiste à relever et analyser les informations qui permettront de mieux appréhender les opportunités. L'objectif principal est de définir une offre pertinente qui répond au mieux aux besoins des clients ciblés.

**Bon à savoir** : l'analyse de la concurrence fait partie de l'étude de marché.

## Business plan

Le business plan est un document de base qui présente tous les détails du projet d'entreprise. Il s'impose comme un outil indispensable pour trouver les financements nécessaires. Ainsi, il doit contenir les informations qui prouvent que l'entreprise est rentable.

**Bon à savoir** : le business plan comprend plusieurs parties. À savoir, l'étude de marché, l'offre proposée ou encore les éléments financiers.

## Financement de l'activité

Pour démarrer l'activité, des investissements de départ doivent être réalisés, notamment pour l'achat des véhicules aménagés. Ainsi, si l'entrepreneur ne dispose pas de la somme nécessaire, il peut envisager d'emprunter auprès des banques ou faire appel à des associés.

## Choix du statut juridique

Pour le choix du statut juridique, les options sont multiples. Ainsi, s'il y a plusieurs actionnaires, la [SARL](#) ou la SAS sont les formes juridiques les plus courantes. Pour une société avec un associé unique, une [SASU ou une EURL](#) conviennent.

Pour les professions libérales réglementées, la société d'exercice libéral (SEL) est aussi une option intéressante. Ainsi, il est possible de créer une [SELAS ou une SELARL](#). Dans ces deux cas, le dirigeant doit être obligatoirement une personne physique exerçant la profession. Par ailleurs, au niveau de la fiscalité, c'est le régime de l'impôt sur les sociétés qui est appliqué.

**À noter** : la [SELARL](#) et la [SELAS](#) sont des déclinaisons de la SARL et la SAS.

## Immatriculation de l'entreprise

L'immatriculation est une démarche administrative obligatoire dans la création d'une entreprise. Elle s'effectue en ligne auprès du guichet unique de l'INPI.

**Bon à savoir :** le Stage de Préparation à l'Installation (SPI) est obligatoire pour une inscription auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

## Autres démarches à réaliser

Pour créer une société d'ambulance, les démarches supplémentaires suivantes sont aussi nécessaires :

- La rédaction des statuts ;
- La publication d'un avis de constitution dans un [support d'annonces légales](#).

## Besoins humains et matériels

Pour obtenir les différentes autorisations, notamment l'agrément de l'ARS, il est obligatoire de se conformer à certaines obligations. Celles-ci concernent le matériel et les ressources humaines :

- Les installations matérielles doivent être conformes ;
- Deux véhicules sanitaires, dont une ambulance, sont obligatoires ;
- Deux personnes qualifiées doivent être disponibles à temps complet pour chaque véhicule.

## Réglementation pour une société d'ambulance

En tant qu'entreprise de transport sanitaire, la société d'ambulance est soumise à certaines obligations. L'entrepreneur doit ainsi se conformer à une réglementation très stricte. De nombreuses conditions préalables sont imposées pour l'obtention des différentes autorisations d'exercice.

## Obligations pour la gestion de l'entreprise

Concernant la gestion de l'entreprise, plusieurs obligations doivent être respectées. Elles consistent entre autres en :

- L'obtention d'un agrément préfectoral, indispensable pour la signature d'une convention de paiement avec la Caisse d'assurance maladie ;
- La mise en conformité avec la réglementation concernant le matériel et le personnel ;
- La souscription à une assurance spécifique pour le transport sanitaire ;
- La participation aux mécanismes de garde ambulancière du département, etc.

## **Agrément délivré par l'Agence régionale de la santé**

L'agrément de l'Agence régionale de la santé est un préalable à l'ouverture de la société d'ambulance. Cet agrément est obtenu à la suite de l'autorisation de mise en service des véhicules. Il inclut également le respect des autres conditions liées au matériel et au local.

**Bon à savoir** : la demande d'agrément doit être soumise au moins 30 jours avant tout projet d'ouverture d'une société d'ambulance.

## **Autorisation de circulation**

L'autorisation de circulation de véhicule de transport sanitaire est délivrée par l'ARS, chaque département disposant d'un quota. Pour toute demande, l'ARS dispose d'un délai de 2 mois pour donner suite.

**À noter** : si le quota de véhicule de transport sanitaire est atteint, l'entrepreneur peut acquérir des ambulances qui sont déjà en service et effectuer un transfert de l'autorisation.

## **Autres conditions préalables pour ouvrir la société**

D'autres critères conditionnent l'obtention de l'agrément de l'ARS. Parmi les plus importants :

- Avoir un garage pour l'entretien des ambulances ;
- Disposer d'une ligne téléphonique.

Enfin, l'ensemble du personnel doit avoir un permis de conduire de plus de 3 ans et suivre une formation aux gestes et soins d'urgence.

## À quel salaire peut prétendre l'ambulancier ?

L'ambulancier débutant peut être payé à hauteur de 1 300 euros net par mois dans le secteur public. S'il exerce dans le privé, il est payé aux environs de 1 480 euros brut, voire plus. Le salaire peut également varier s'il opte pour l'exercice libéral, car il dépend essentiellement du chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise.

## Que faut-il savoir sur la réglementation du métier d'ambulancier ?

Pour exercer le métier, il est indispensable de remplir certaines conditions comme avoir un permis de conduire d'au moins 3 ans ou être titulaire d'un Diplôme d'État d'Ambulancier délivré par un IFA.

En plus de cette formation initiale, il doit aussi obtenir une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'une ambulance. Par ailleurs, il doit suivre préalablement une formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niveau 1.

## Comment faire évoluer la carrière d'un ambulancier ?

La carrière de l'ambulancier peut évoluer vers d'autres branches, comme [aide-soignant](#) ou brancardier. Ceci est possible grâce à des formations courtes. Il peut également choisir des postes d'encadrement d'équipe. Enfin, avec quelques années d'expérience, il peut aussi envisager de devenir régulateur.

## FAQ

### Comment devenir ambulancier SMUR ?

Pour devenir ambulancier SMUR, il faut obligatoirement avoir un diplôme d'État et suivre une formation d'adaptation à l'emploi. Celle-ci est dispensée sur 140 heures et comprend un stage en entreprise. Par ailleurs, il doit être titulaire d'un permis de conduire B et C ou D, d'au moins 2 ans.

## **Quel salaire pour un ambulancier ?**

Un ambulancier en début de carrière peut être payé aux environs de 1 400 euros. Arrivé à la retraite, cette rémunération peut atteindre les 2 300 euros. S'il exerce à son compte, le salaire peut être plus important. En contrepartie, il doit investir dans un véhicule sanitaire et l'aménager selon la réglementation.

## **Quelle formation suivre pour devenir ambulancier ?**

Pour devenir ambulancier, il est indispensable de suivre une formation initiale dans un institut de formation des ambulanciers (IFA). Par ailleurs, il doit suivre une formation complémentaire, notamment une formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niveau 1. Celle-ci doit être renouvelée tous les 4 ans.